



Doc. 13445
07 avril 2014

La situation et les droits des minorités nationales traditionnelles en Europe

Amendement¹ n° 34

Dans le projet de recommandation, paragraphe 3, deuxième phrase, après les mots « des droits des », insérer les mots suivants :

« personnes appartenant à des ».

Déposé par:

STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GORGHIU Alina Ștefania, Roumanie, ADLE
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC

1. 2014 - Deuxième partie de session

